Schola europaea
Ecole européenne de Bruxelles 1
46 avenue du vert chasseur – 1180 Uccle

INVITATION A SOUMISSIONNER

Date: 05/11/2026

Objet : Services de collecte de déchets réguliers (lot 1) et occasionnels (lot 2)

Mode de passation : Procédure ouverte

Mode d'attribution : Offre présentant le meilleur rapport qualité prix

Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles 1

Une visite de site OBLIGATOIRE est prévue le mardi 24 novembre à 9h sur le site d'Uccle, suivit du site de Berkendael selon les modalités décrites ci-dessous.

Veuillez nous indiquer votre présence, via courrier électronique au moins 3 jours ouvrables avant la date de visite obligatoire, à l'adresse :
UCC-PROCUREMENT@eursc.eu

La séance publique d'ouverture des offres aura lieu, le 5 janvier 2027 à 11h00, heure locale du *pouvoir adjudicateur*, via Microsoft Teams. Veuillez notifier si vous souhaitez y assister au plus tard le 21 décembre 2026 à l'adresse : UCC-PROCUREMENT@eursc.eu

Documents du marché disponibles sur : https://www.eeb1.com/appel-doffresavis-de-marche/

Madame, Monsieur,

Le pouvoir adjudicateur envisage la passation du marché public repris sous objet. Les documents de marché comprennent : l'avis de marché, la présente lettre d'invitation, le cahier des charges et ses annexes et le projet de contrat cadre. L'avis de marché est disponible sur le site internet e-Tendering de TED à l'adresse suivante : TED - EU Tenders, the Supplement to the Official Journal - TED, en utilisant le numéro d'identification :
EEBI/2026/013: Services de collecte de déchets réguliers (lot 1) et occasionnels (lot 2)
Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.eeb1.com/fr/appel-doffresavis-de-marche-2/.

1. Soumission des offres

Si vous êtes intéressés par ce marché, vous devez soumettre votre offre et les documents suivants, dûment complétés, datés et signés par un mandataire légal. Et envoyer le dossier exclusivement **par courrier électronique** à : UCC-PROCUREMENT@eursc.eu

- Annexe 1 : Formulaire d'identification du soumissionnaire
- Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection
- Annexe 3 : Formulaire offre technique
- Annexe 4 : Bordereau financier / offre financière
- Annexe 5 : Dispositions relatives à la responsabilité et aux obligations du contractant
- Annexe 6 : Formulaire fiche signalétique financier/bancaire, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de votre banque, daté de moins d'1 an

Afin de sécuriser les documents envoyés par voie électronique, ceux-ci doivent être envoyés en format PDF, à l'exception des tableaux d'offres financières qui doivent être envoyés sous format PDF et Excel. Les documents doivent être dûment nommés en fonction de leur contenu.

La date limite de réception de l'offre figure à la rubrique IV.2.2 de l'avis de marché, l'heure locale étant l'heure locale du lieu où se trouve le *pouvoir adjudicateur* (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

Les modalités de transmission et les moyens de preuve pour attester de la réception des offres acceptés sont :

> Date et heures de réception par le système de réception du courrier électronique du pouvoir adjudicateur du dernier courrier électronique envoyé par le soumissionnaire et contenant toute ou partie de l'offre.
> Si l'expéditeur reçoit un rapport d'erreur d'envoi, il doit tout mettre en œuvre pour que le pouvoir adjudicateur reçoive effectivement l'offre par courrier électronique dans le délai imparti.

Les offres reçues après la date limite de réception des offres sont rejetées pour cause d'irrégularité.

Toute offre doit:

- être signée par un mandataire du soumissionnaire dûment habilité
- être établie en suivant les indications figurant dans le cahier des charges annexé
- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres
- être libellée en euro, tout frais et dépenses compris et hors TVA

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les offres qu'ils présentent contiennent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de marché.

2. Effets juridiques de l'invitation à soumissionner et de la soumission d'une offre

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'adjudicataire retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.

La période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est indiquée à la rubrique IV.2.6 de l'avis de marché.

Le dépôt d'une offre vaut acceptation de toutes les conditions contenues dans les documents de marché, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'adjudicataire.

En déposant une offre, le soumissionnaire accepte également toutes les clauses et conditions énoncées dans le projet de contrat annexé au présent cahier des charges. L'adjudicataire du marché ne pourra plus demander une adaptation de quelque clause que ce soit.

Les frais occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

3. Contacts pendant la procédure de passation de marché

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

3.1 Phase de soumission (avant la date limite pour la réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées, par écrit uniquement, à UCC-PROCUREMENT@eursc.eu.

Attention : Veuillez noter que, afin de garantir l'intégrité des offres, la boîte mail ne sera plus consultable par le pouvoir adjudicateur six (6) jours ouvrables avant la date fixée pour la réception des offres, et ce jusqu'aux date et heure prévues pour l'ouverture des offres.

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires reçues dans ce délai de six jours ouvrables[1] précédant la date limite de réception des offres.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les soumissionnaires de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tous renseignements supplémentaires, y compris les informations visées ci-dessus, seront publiés sur www.eeb1.com/fr/appel-doffresavis-de-marche-2/. Ce site internet sera mis à jour régulièrement et le soumissionnaire a la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

Une visite sur site *obligatoire* est prévue le 24 novembre 2026, voir ci-dessus.
Veuillez manifester votre souhait de participer aux visites au plus tard le 19 novembre 2026 en contactant la boîte fonctionnelle suivante : UCC-PROCUREMENT@eursc.eu.

3.2 Ouverture des offres

L'ouverture des offres reçues n'est pas publique.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres qu'ils ont soumises dans le but de les adapter aux documents de marché et de rechercher l'offre économiquement la plus avantageuse. Les exigences minimales et les critères de sélection et d'attribution définis dans les documents de marché ne font pas l'objet de négociations. Durant les négociations, l'égalité de traitement entre les soumissionnaires est assurée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres reçues initialement.

3.3 Phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans les cas dûment justifiés, les soumissionnaires n'ayant pas présenté les pièces justificatives ou effectué les déclarations prévues par les documents de marché seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou de clarifier les documents justificatifs.

Le pouvoir adjudicateur peut corriger des erreurs matérielles manifestes dans l'offre, moyennant confirmation de la correction par le soumissionnaire. Ces demandes d'informations, de clarifications ou de confirmations, ne peuvent conduire à une modification substantielle de l'offre.

3.4 Phase d'attribution

[1] Journées de travail dans le lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure de marché par courrier électronique. L'information sera envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre pour le soumissionnaire (chef de file en cas d'offre conjointe).

L'adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de fournir une adresse de courrier électronique et de la vérifier régulièrement.

4. Protection des données

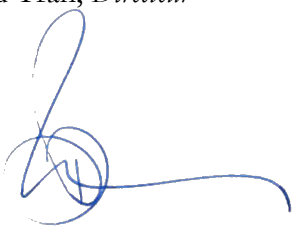
Si le suivi d'une réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que dans le respect de la législation nationale applicable en matière de protection de la vie privée. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offre par Directeur de l'Ecole européenne de de Bruxelles 1.

5. Voies de recours

Un recours peut être formé contre cette décision auprès des tribunaux de l'ordre judiciaire de l'arrondissement de Bruxelles, en application des articles 14, 15, 23 et 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, endéans les délais prévus à l'article 23 de ladite loi.
Les éventuelles demandes de votre part et réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours en annulation.

Nom de l'ordonnateur : David Tran, *Directeur*

Signature de l'ordonnateur :



Annexes de l'invitation à soumissionner :

- Annexe 1 : Cahier des charges et ses annexes
- Annexe 2 : Projet du contrat cadre

EEBI/2026/013 - Collecte de déchets Lot1 et Lot2 - 01.Invitation_soumissionner_FR

Final Audit Report 2026-11-05

Created:	2026-11-05
By:	Friederike RAAB (UCC-PROCUREMENT-LOW@eursc.eu)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAxSP0pHfOfGA0kGzDuE01H8OJflt2i7dp

"EEBI/2026/013 - Collecte de déchets Lot1 et Lot2 - 01.Invitation_soumissionner_FR" History

Document created by Friederike RAAB (UCC-PROCUREMENT-LOW@eursc.eu)
2026-11-05 - 12:45:46 PM GMT

Document emailed to UCC DIRECTOR (ucc-director@eursc.eu) for signature
2026-11-05 - 12:45:50 PM GMT

Email viewed by UCC DIRECTOR (ucc-director@eursc.eu)
2026-11-05 - 2:34:07 PM GMT

Document e-signed by UCC DIRECTOR (ucc-director@eursc.eu)
Signature Date: 2026-11-05 - 2:35:59 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: IMAGE

Agreement completed.
2026-11-05 - 2:35:59 PM GMT

Adobe Acrobat Sign